

REGLEMENT CONCOURS PHOTO 2018

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO 2018 " Le Judo et la Ligue Occitanie "

ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

Ligue Occitanie de Judo, Jujitsu, Kendo et Disciplines Associées Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1990, siège social à la maison du judo, chemin Cassaing 31500 Toulouse représentée par M. Frank OPITZ, agissant en sa qualité de Président, organise un concours photographique, libre et gratuit en partenariat avec SUBARU.

Le concours se déroule du 01 au 31 octobre 2018.

ARTICLE 2- THÈME

Le concours aura pour thème : « **Le Judo et la Ligue Occitanie.** »

ARTICLE 3 –CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent concours photos « **Le Judo et la Ligue Occitanie.** » est réservée à toute personne physique licenciée à la Ligue Occitanie de Judo à l'exclusion des membres du jury et de leur famille.

Le fait de participer à ce concours photos implique l'acceptation pure et simple de ce règlement dans son intégralité. Une seule participation par personne est acceptée : même nom, même prénom, même adresse postale, même courriel. Cette participation comprend un maximum de 5 photos.

Les participants au concours doivent être propriétaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Les photos doivent être prises dans le cadre de la pratique du Judo (loisirs/compétition) et des disciplines associées encadrées par la Ligue Occitanie de Judo.

Toute photo qui serait contraire au code moral du judo et aux valeurs et principes du sport ne pourra être acceptée.

Toute photo constituant une infraction pénale (pédophilie, racisme, etc.) pourra faire l'objet d'un signalement auprès des autorités compétentes.

La ligue Occitanie de Judo se réserve le droit de disqualifier, à tout moment et sans préavis, les participants ayant procédé à des candidatures multiples ou à toute autre manœuvre frauduleuse ou tout emploi de moyen artificieux. Les participants en seront alors informés par tout moyen à la convenance de la Ligue Occitanie de Judo. Toute fraude ou tentative de fraude aux dispositions énoncées ci-dessous, quelle qu'elle soit, entraînera l'invalidation du candidat.

En cas de participation invalide, les organisateurs se réservent le droit de désigner des gagnants subsidiaires.

ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION

La photo devra être envoyée au format numérique « JPG », « PNG » ou RAW en pièce jointe d'un email à : concours.ligue.judo@gmail.com

La taille de la photo sera d'environ 2000x3000 pixels.

Sur le nom du fichier photo devra apparaître votre nom et prénom.

Le sujet de l'email sera sous la forme : « Concours photo nom-prénom »

Le corps de l'email comprendra :

Si possible : La date et le lieu de la prise de vue

Obligatoirement :

Votre nom et prénom,

L'adresse postale et le n° de téléphone du participant

L'email du participant

Le nom du club du participant

Le numéro de licence du participant

Les photos ne respectant pas ces critères seront éliminées.

ARTICLE 5 : CRITÈRES DE SELECTION

Les photos seront classées en 5 thèmes (ARTICLE 6) et évaluées sur leur valeur technique et artistique par le jury. Notamment sur l'esthétisme général de la photo, de son originalité, de la prise de vue et de sa netteté.

ARTICLE 6 : THEMES DES PHOTOS

Les photos peuvent représenter tous les genres : féminin, mixtes et masculin. Ainsi que tous les âges.

Les photos seront classées en 5 thèmes :

Le judo en famille

Le judo en action

Judo et disciplines associées

Les valeurs du judo

Judo et enseignement

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se déroulera en 3 phases : envoi des photos par les participants sur l'adresse email désignée, sélection des photos par le jury (ARTICLE 11) et envoi d'une notification par email aux gagnants.

ARTICLE 8 : PRIX

Chacun des 5 thèmes aura 3 gagnants :

1^{er} prix : Haut-parleur portable Subaru.

2^{ème} prix : Chargeur allume-cigare/ brise-vitre Subaru.

3^{ème} prix : clé USB de 4go Subaru.

Le prix gagné ne pourra en aucun cas être échangé contre de l'argent ou un autre prix.

ARTICLE 9 : ANNONCE DES RESULTATS

Les résultats du tirage au sort seront dévoilés sur le site la Ligue Occitanie de Judo.

Les participants ayant vu une de leur(s) photo(s) sélectionnée(s) seront informés par email.

ARTICLE 10 : REMISE DES PRIX

Le(s) gagnant(s) pourront retirer leurs prix dans une concession SUBARU proche du code postal indiqué par le participant lors de son inscription.

ARTICLE 11 : COMPOSITION DU JURY

Il sera constitué :

- d'un ou plusieurs élus de la Ligue Occitanie de Judo.
- d'un ou plusieurs salariés de la Ligue Occitanie de Judo.
- d'un ou plusieurs bénévoles de la Ligue Occitanie de Judo.

ARTICLE 12 : EXPOSITION – DIFFUSION

Les photos sélectionnées seront exposées et diffusées sur la page Facebook et sur le site internet de la Ligue Occitanie de Judo. Elles pourront également être utilisées et modifiées pour apparaître sur les différents supports de la Ligue Occitanie de Judo.

ARTICLE 13 : DROIT À L'IMAGE – DROIT D'AUTEUR – CESSIION DE DROITS

Le participant déclare être propriétaire des droits afférents aux images ou bénéficier des autorisations nécessaires à la publication concernée et s'engage à cet égard à garantir la Ligue Occitanie de Judo de tout éventuel recours, réclamation ou action, qui pourrait être intenté par un tiers du fait des droits afférents aux images objets de la publication concernée, et à supporter seul toutes les conséquences, notamment financières, sans exception ni réserve.

Le participant autorise expressément la Ligue Occitanie de Judo à exploiter et diffuser les photos sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, dossiers papier, flyers), telles quelles ou modifiées, à compter du début du présent concours et dans la limite de la durée légale de protection des droits d'auteur. Cette cession de droits est non-exclusive et se fait à titre gratuit.

La Ligue Occitanie de Judo pourra exploiter une photo d'un participant dans le cadre d'une utilisation spécifique, autre que celle mentionnée précédemment, sous réserve qu'un acte de cession soit rédigé afin que le domaine d'exploitation des droits cédés soit délimité quant à son étendue et à sa destination, quant au lieu et quant à la durée.

ARTICLE 14 : RESPONSABILITES

La Ligue Occitanie de Judo ne pourra être tenue responsable de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la Ligue Occitanie de Judo se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 15 : LOI APPLICABLE / ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.

En cas de litige non résolu à l'amiable, les tribunaux de Montpellier seront seuls compétents, nonobstant tout appel en garantie et toute pluralité de parties.